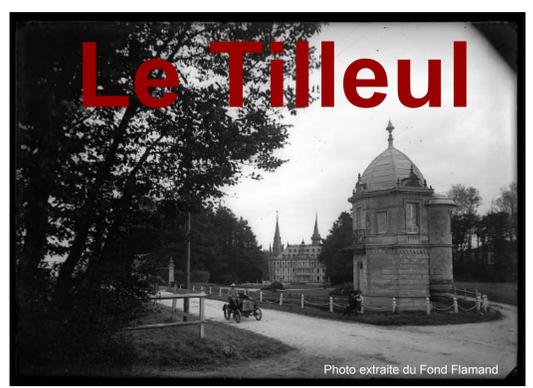


**Légende**

	Zone agricole / zone agricole inconstructible		Zone affectée d'un risque d'effondrement de cavité souterraine
	Zone urbaine		Zone affectée d'un risque d'inondation par ruissellement
	Zone urbaine moins dense		Emplacement réservé
	Terrain de camping		Bâtiment identifié au titre du III.2 de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme
	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat		Espaces Boisés Classés (alignement existant)
	Zone naturelle et forestière Espace remarquable du littoral		Espaces Boisés Classés (alignements à créer)
	Zone naturelle à vocation liée au centre équestre		Espaces Boisés Classés (arbre remarquable isolé)
	Terrain de loisir		Espaces Boisés Classés (boisements, forêts, etc.)
	Bâtiments qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination (L.123-1-5 CU) en zone agricole ou naturelle et d'une extension (L.123-1-5 CU) en zone agricole.		Éléments de paysage à protéger au titre du III.2 du L.123-1-5 du code de l'urbanisme



**PLU** élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Zonage commune entière

23 mai 2014

échelle 1 / 4 000

chargé d'études du P.L.U. : **Perspectives Gauvain ALEXANDRE urbaniste**  
 95, le Petit Chemin 76520 FRESNE-LE-PLAN  
 Tél.: 0975 77 92 33 - Fax: 02 77 41 02 25



Nm La Manche

Commune d'Etretat

Commune de la Poterie-Cap-d'Antifer

Commune de Bordeaux-Saint-Clair

Commune de Pierrefiques

Commune de Sainte-Marie-au-Bosc